La lettre d'information des partenaires sociaux de la branche professionnelle Animation

le lien

cpnef animation

www.cpnefanimation.fr

n° 30 ▶ novembre 2016

« Assurer un accès le plus large possible à des certifications »

Éditorial

Former pour…

…attester de la maîtrise de compétences, améliorer la qualité de l'action, sécuriser des parcours.

Assurer un accès le plus large possible à des certifications professionnelles, celles du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MVJS), mais aussi à des certifications universitaires et à celle de la branche (CQP animateur périscolaire). Et simultanément, financer et développer des actions de formation continue, avec notamment le catalogue de branche, afin que même les salariés les moins qualifiés et les salariés des toutes petites structures – et elles sont nombreuses dans l'animation ! – puissent partir en formation.

Voilà les ambitions de la CPNEF Animation…

C'est cette même volonté qui amène les membres de la CPNEF à agir pour que les formations proposées soient adaptées aux besoins des entreprises et de leurs salariés. C'est ainsi que la CPNEF a contribué, en relation avec le MVJS, à la rénovation des BPJEPS. Ils sont aujourd'hui conçus autour de quatre unités de certifications – une façon d'intégrer entre autres l'accès à ces formations *via* le CPF. Le BPJEPS Loisirs tous publics (LTP) permet d'acquérir l'autorisation de diriger un accueil collectif de mineurs (ACM).

Les textes sont parus durant l'été et sont consultables notamment sur le site de la CPNEF. Les travaux continuent et les nouveaux référentiels des trois autres BPJEPS qui concernent tout particulièrement l'animation (cirque, éducation à l'environnement et au développement durable, culture) devraient être finalisés en fin d'année civile.

C'est toujours dans cet esprit que la CPNEF Animation a contribué aux travaux de rénovation du CAP petite enfance afin que celui-ci intègre davantage le champ de l'animation d'un collectif de jeunes enfants. La CPNEF s'attachera également à contribuer à la rénovation du baccalauréat professionnel « services de proximité et vie locale ». Ces diplômes ne font certes pas partie des diplômes « historiques » du champ de l'animation, mais des titulaires de ceux-ci sont salariés de la branche et… cette contribution de la CPNEF à la demande du ministère de l'Éducation nationale peut être lue comme une nouvelle reconnaissance des acteurs de l'animation, de leur contribution à des temps de loisirs de qualité et au-delà à l'éducation. ●

© Fotolia

Sommaire

Éditorial ▶ Former pour…

p2 ▶ D-Clics numériques : développer la pratique du numérique auprès des enfants et des jeunes

p3 ▶ La branche de l'animation : bilan 2015 des actions de formation

p4 ▶ Mutéco : accompagner les entreprises et les salariés face au changement

Retrouvez les actualités de la branche sur le site : www.cpnefanimation.fr

D-Clics numériques : développer la pratique du numérique auprès des enfants et des jeunes

Coordonné par la Ligue de l'enseignement, en partenariat avec les Francas, les Ceméa, Animafac, Jets d'encre, le Centre de recherches interdisciplinaires (Université Paris Descartes), le Cnous (réseau national des CROUS) et le réseau Canopé, D-Clics numériques vise le développement des pratiques d'éducation au numérique dans l'ensemble des espaces éducatifs en France.

© Baptistin Vuillemot

Lors d'une formation d'animateurs autour du parcours « vidéo ».

Lancé en janvier 2016, le projet s'inscrit dans le cadre du « plan numérique pour l'éducation » du Gouvernement et a pour ambition de « *permettre à tous les enfants et les jeunes de disposer des ressources nécessaires pour devenir des acteurs critiques de leur pratique quotidienne* ». Son objectif : former 6 000 animateurs des temps périscolaires et extrascolaires d'ici 2017, et mobiliser 600 volontaires en service civique autour des pratiques numériques.

Des formations clés en main

Les formations D-Clics respectent toutes un cahier des charges bien précis : « *L'enjeu est d'offrir des outils clés en main afin de permettre aux animateurs de monter des activités de qualité tout de suite* », précise Antonin Cois, chargé des politiques de développement numériques à la Ligue de l'enseignement.
Elles se déroulent sur deux jours. Après une demi-journée de tronc commun, les stagiaires s'orientent vers l'un des trois axes de travail proposés : la découverte des compétences informatiques et de programmation, le numérique comme outil de créativité artistique et culturelle ou le numérique, vecteur créatif d'expression des enfants et des jeunes.
À l'issue de la formation, les animateurs sont capables de construire un cycle de 7 à 12 séances d'activités sur un thème précis (création de jeux vidéo, robotique, photo ou vidéo numérique, réalisation de webradios...) et disposent d'un accès personnalisé au site Internet ressources et à toutes ses fiches d'activités clés en main.

Susciter une mobilisation citoyenne

Au-delà du volet « éducation au numérique », l'objectif est aussi de mobiliser de jeunes citoyens, volontaires en service civique, lycéens, étudiants ou réservistes de l'Éducation nationale pour accompagner les enfants de 8 à 14 ans dans leur pratique du numérique. D-Clics les forme et les accompagne pour acquérir ces compétences et les transmettre, dans une dynamique complémentaire de l'action des professionnels.

« *Les étudiants sont une cible en matière de mobilisation citoyenne* », indique Antonin Cois. « *Nous les impliquons à notre projet grâce à des partenaires comme Animafac avec qui nous avons publié en février dernier le guide pratique* « Booster son projet associatif grâce aux outils numériques ». D-Clics s'invite aussi dans les lycées : « *Un projet de presse en ligne est en cours avec Jets d'encre et nous aimerions que les lycéens ayant bénéficié d'actions D-Clics deviennent eux-mêmes des relais.* »
Le projet, qui se poursuivra jusqu'à fin 2017, affiche d'ores et déjà des résultats positifs. « *Après six mois d'actions, nous avons déjà formé 190 formateurs et 500 animateurs, et mobilisé 128 volontaires en service civique. Nous avons aussi produit l'intégralité des outils disponibles en ligne* », se félicite Antonin Cois. Le taux de satisfaction des formations, organisées notamment grâce au dispositif des actions collectives de la branche, atteint quant à lui 98,5 %. Un résultat encourageant pour les acteurs du projet qui souhaitent continuer à convaincre le plus grand nombre que « *ce n'est pas plus compliqué de faire de la programmation avec des enfants que des origamis !* ». ●

En savoir plus :
http://d-clicsnumeriques.org

Témoignage

Ronan Paugam, formateur D-Clics aux Francas de Gironde

« La formation commence par un jeu qui permet de savoir ce que les stagiaires pensent du numérique. Au début, beaucoup imaginent qu'ils auront du mal à mettre en pratique leur apprentissage, que cela nécessite des installations informatiques particulières... Mais petit à petit, ils changent d'avis ! D-Clics permet de casser les stéréotypes. Tout le monde peut accéder à la programmation ! »

Demande de financement d'une action collective

La branche de l'animation consacre une partie de ses fonds conventionnels pour financer des actions collectives[1] nationales et territoriales. La formation doit comporter un intitulé, un public cible, des objectifs pédagogiques, un contenu détaillé et séquencé ainsi que des modalités pédagogiques, techniques et d'encadrement.

Les structures participantes doivent être à jour de leur contribution FPC à Uniformation et relever de la branche Animation. L'organisme de formation doit disposer d'un numéro de déclaration d'activité, d'une certification qualité, ou être référencé auprès des services d'Uniformation au 1er janvier 2017.

Prise en charge
Uniformation prend en charge (sous réserve d'un dossier dûment complété et éligible et dans la limite des fonds disponibles) : les coûts pédagogiques (dans la limite d'un plafond de 1 800 €/j comprenant également la location de salle et la logistique) et les frais annexes, à condition qu'ils soient détaillés et justifiés pour chaque stagiaire selon des plafonds définis (repas, hébergement et déplacements).

Pour effectuer une demande de financement, rapprochez-vous de votre délégation régionale Uniformation ou contactez le 0 969 32 79 79 (appel non surtaxé).

1. Au moins 5 stagiaires issus d'au moins 2 structures différentes.

La branche de l'animation :
bilan 2015 des actions de formation

Les structures et les salariés

En 2015, selon les données d'Uniformation, la branche de l'animation comprend **12 623 structures**, un nombre relativement stable par rapport à 2014. 90 % des structures de la branche comptent moins de 10 salariés et un tiers est localisé en Île-de-France, Rhône-Alpes et PACA.

Si les effectifs physiques de la branche sont stables (133 603 salariés en 2015, 133 943 en 2014), l'effectif des salariés équivalents temps plein (ETP) a en revanche diminué de presque 10 % (75 213 salariés ETP en 2015 contre 83 220 en 2014). Cette baisse concerne surtout les structures de moins de 50 salariés (- 15 %), les ETP des structures de plus de 50 salariés ayant dans le même temps augmenté de 8 %.

Profil type des salariés de l'animation

65 % sont des **femmes**

70 % sont des **employés**

La collecte

En 2015, la collecte brute de la branche s'élève à **34 818 K€, soit une augmentation de 3 %** par rapport à 2014. Elle représente 9,5 % de la collecte de l'OPCA.

Malgré la baisse des contributions légales (- 76 %) et celles effectuées au titre de la professionnalisation (- 20 %), baisse inhérente à la diminution des taux de contribution obligatoires au sens de la loi sur la formation professionnelle continue, la branche de l'animation a maintenu son effort pour la formation professionnelle et continue. Elle a en effet complété les contributions obligatoires par une contribution conventionnelle, qui représente presque la moitié (49 %) de la collecte totale de la branche.

La collecte sur les dispositifs qui n'ont pas été impactés par la réforme est en légère augmentation (la collecte du Congé individuel de formation – CIF, a par exemple augmenté de 20 % dans les entreprises de plus de 10 salariés).

Les dépenses de formation

Les dépenses représentent **35 745 K€** (hors financements régionaux et participations aux actions collectives – Fies), **soit une baisse de 17 %** par rapport à 2014. Elles représentent 12 % des dépenses de l'OPCA.

Tous les dispositifs sont concernés par cette baisse à l'exception des contrats de professionnalisation (+ 23 %), du congé individuel de formation (CIF) pour les CDD (+ 64 %) et du plan conventionnel.

La baisse des dépenses est directement liée à la ventilation des contributions de la formation professionnelle continue post-réforme. La réforme contraint les branches à financer le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), le compte personnel de formation (CPF), etc. et génère de fait une baisse des montants disponibles et une restriction de l'accès à certains dispositifs.

Les dépenses de la branche de l'animation sont cependant moins impactées par cette baisse que celles d'autres branches de l'OPCA grâce notamment aux fonds conventionnels qui ont pu accompagner les projets non éligibles sur d'autres dispositifs (DIF, périodes, etc.).

Les entreprises de moins de 10 salariés réalisent presque la moitié (46 %) des dépenses de l'animation.

Les formations

La branche de l'animation a contribué à la formation de presque **35 000 stagiaires en 2015** (contre 44 000 en 2014).

Ils représentent 11 % des stagiaires de l'OPCA (contre 10 % en 2014).

Malgré la baisse globale du nombre de stagiaires, les entreprises bénéficiaires sont plus nombreuses qu'en 2014 (+ 2 %).

En 2015, les fonds conventionnels ont financé le départ en formation de 64 % des stagiaires de la branche animation.

La répartition des stagiaires

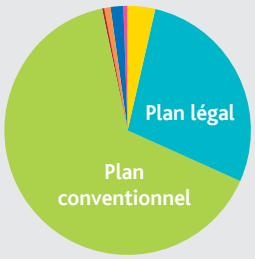

- Plan conventionnel : 65 %
- Plan légal : 28 %
- Périodes de professionnalisation : 3,8 %
- CIF CDI : 1,8 %
- Compte personnel de formation : 0,7 %
- CIF CDD : 0,4 %
- Contrats de professionnalisation : 0,3 %

En 2015, le **catalogue de formations** proposait 32 intitulés (31 en 2014). 87 sessions ont été réalisées (71 en 2014) et 629 stagiaires ont pu être formés (609 en 2014).

Enfin, 859 249 € ont été engagés au titre des **actions collectives nationales** (*voir page 2*). 1 815 stagiaires ont pu en bénéficier (+ 21 % par rapport à 2014).

Catalogue de formations 2017

35 formations seront au programme de 2017 dont cinq nouveautés :

Pratiques culturelles
- L'art et les 5 sens avec les tout petits
- Les livres pour grandir
- Jouer avec les mots, les mots pour créer

Pédagogie
- Accompagner la participation des publics adultes

Développement stratégique et administratif
- S'initier aux bases des écrits professionnels

Inscrivez-vous sur : offredeformations.uniformation.fr

Mutéco :
accompagner les entreprises et les salariés face au changement

Élaboré par Uniformation, avec l'appui financier du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), Mutéco a pour objectif d'aider les entreprises et les salariés à faire face aux grands enjeux des mutations économiques, législatives et énergétiques présentes et à venir.

Accessible dans six régions (Auvergne Rhône-Alpes, Bretagne, Guadeloupe, Île-de-France, Nouvelle Aquitaine, PACA), ce projet soutient les adhérents d'Uniformation dans leurs besoins spécifiques en formation liés notamment au développement du numérique, à la consolidation des emplois et à la transition énergétique.

© Fotolia

Le numérique au cœur de l'innovation de l'entreprise

L'explosion du numérique révolutionne le quotidien des entreprises avec des répercussions sur la communication, la mobilité… mais aussi l'organisation, le management. Bien qu'il constitue un levier incontournable de développement, une entreprise sur deux affiche un retard significatif en France[1] ! Uniformation souhaite accompagner l'appropriation et l'utilisation des outils numériques dans le développement de stratégies nouvelles et intégrer le digital dans le contenu et les pratiques pédagogiques des organismes de formation.

Évolutions législatives : consolider les emplois

Les évolutions législatives de ces dernières années (réforme de l'insertion par l'activité économique, loi adaptation au vieillissement, loi NOTRe, loi Alur, réforme des marchés publics, réforme des rythmes scolaires…) ont fortement impacté les entreprises. Uniformation accompagne la formation des employeurs afin qu'ils acquièrent plus d'expertise dans les domaines législatifs et réglementaires et propose des solutions pour sécuriser et consolider les emplois. Il s'agit d'agir sur le temps partiel en créant des passerelles entre emplois et en les mutualisant ou de proposer, le plus en amont possible, des solutions de reconversions professionnelles *via* la formation.

Transition énergétique

La transition énergétique concourt à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et intègre les notions de développement durable et d'économie circulaire avec, à la clé, des enjeux environnementaux forts, mais aussi économiques et sociaux. Uniformation accompagne ses adhérents en déployant des formations individuelles et collectives autour de deux axes : la réhabilitation durable et la prévention des déchets.

[1] Axelle Lemaire, secrétaire d'État chargée du numérique (Rencontres nationales sur la transition numérique des PME et TPE – 11 janvier 2016).

Voir le calendrier des différentes formations collectives :
http://offredeformations.uniformation.fr

Les conditions à remplir pour bénéficier de Mutéco

Être implanté sur les territoires éligibles (Auvergne Rhône-Alpes, Bretagne, Guadeloupe, Île-de-France, Nouvelle Aquitaine, PACA).

Pour connaître les modalités financières et valider l'éligibilité de vos projets, contactez votre délégation régionale avant la fin de l'année 2016.

Le lien, la lettre d'information des partenaires sociaux de la branche professionnelle Animation – N° 30 – novembre 2016 – ISSN 2103-7892
Directeurs de la publication : Sophie Dargelos (CNEA) et Joël Chiaroni (CFTC-CSFV)
Comité de rédaction : Henri Borentin (CNEA) ; Jean-Jacques Braghini (CFE-CGC-Santé Social) ; Évelyne Devillechabrolle (SNEPAT-FO) ; Christophe Fontenay (CNEA) ; Patrick Fodella (CGT-USPAOC) ; Céline Pastot (CNEA) ; Yann Poyet (SNEPAT-FO) ; Antoine Prost (CFE-CGC-Santé Social) ; Catherine Sergent (CFDT-F3C).
Contact : CPNEF - Tél. : 01 41 79 59 59
Rédaction, coordination de la publication, conception/réalisation : Chromatiques éditions – www.chromatiques.fr
Impression sur papier issu de forêts durablement gérées et par un imprimeur certifié Imprim'Vert.

www.cpnefanimation.fr
Les partenaires sociaux de la branche professionnelle Animation
Organisations syndicales de salariés :
CFDT-F3C (f3c@cfdt.fr) ; CFTC-CSFV (csfv@csfv.fr) ; CFE-CGC-Santé Social (contact@snesip-cfecgc.fr) ; CGT (USPAOC : contact@uspaoc-cgt.org et FERC : ferc-assoc@ ferc.cgt.fr) ; SNEPAT-FO (info@snepat-fo.fr) ; UNSA (unsa3s@unsa.org)
Organisation employeur :
CNEA (cnea@cnea-syn.org)